

Convocations :10 décembre 2014

L'an deux mil quatorze le 18 décembre à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, Monsieur MONNET Gilles, Monsieur EXERTIER Pascal, Monsieur THIBAUD Alain, Madame CAILLOD Catherine, Madame VOINOT Valérie, Monsieur BRACCO Arnaud, Monsieur EXERTIER Benoit, Madame POMEON Nathalie, Monsieur LAMBERT Dominique, Monsieur FLEURET Hubert, Monsieur Bertrand EXERTIER, Monsieur DENCHE Pascal

Excusées : Madame CORDEL Sophie, Madame FAYOLLE Myriam

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Benoit Exertier.

Indemnités allouées au comptable du Trésor :

Le maire fait part de la nécessité de délibérer pour renouveler l'attribution d'une indemnité au comptable du Trésor, suite à l'élection de la nouvelle équipe municipale.

Cette indemnité est allouée en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Le conseil municipal décide, après avoir délibéré, avec 2 voix contre, 2 abstentions et 9 pour

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Madame Catherine Caput.

Communauté de Communes de Cœur de Savoie : approbation du rapport du 20-10-2014 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées créée entre la CCCdS et ses Communes membres

Le Maire rappelle que la création de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie par arrêté préfectoral en date du 19 avril 2013 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2014, entraîne des transferts de compétences des communes vers la Communauté de communes.

En application des dispositions de l'article 1609 du Code Général des Impôts, il a été créé entre la CCCdS et ses Communes membres une Commission Locale Chargée de l'Evaluation des Transferts de Charges entre les communes et l'EPCI.

Cette commission, au sein de laquelle Le Maire, Bernard Chassande-Barrioz est chargé de représenter la commune de Laissaud s'est réunie le 20 octobre 2014 afin d'examiner les modalités de transferts de la compétence périscolaire (retour de l'intercommunalité vers les communes de St Pierre d'Albigny, de St Jean de la Porte, de Fréterive et de Cruet) et, dans le cadre de l'harmonisation intercommunale, de la prise en charge par la Communauté de Communes de l'aide financière (partie fixe) versée à l'ADMR de St Pierre d'Albigny par ces mêmes communes.

A l'issue de cette réunion, ladite commission a arrêté à l'unanimité ses propositions.

Le Conseil municipal après examen du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, APPROUVE à l'unanimité les transferts de charges définis dans le rapport.

Attribution de lots de bois de chauffage:

Le Maire informe que 13 personnes se sont inscrites pour un lot de bois. Une discussion s'engage sur les modalités à appliquer pour la nouvelle distribution. Anaud Bracco et Bertrand Exertier, Hubert Fleuret Pascal Exertier, Pascal Denche, Benoit Exertier et le Maire organiseront une rencontre avec les demandeurs le 5 janvier à 18 h 30 pour expliquer et finaliser la distribution des lots de bois de chauffage.

Diagnostic accessibilité :

Suite à la demande de devis faite aux bureaux Arline et UBA, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le mercredi 17 décembre à 19 h pour comparer les devis.

Détail estimatif des offres :

	AR/LINE	Atelier UBA
diagnostic accessibilité école	3960	6900
bilan de l'analyse et validation de la stratégie, réalisation d'un avant projet sur l'école		
aménagement 4 ème classe :	18900	9900
TOTAL HORS TAXE	22860	16800
TOTAL TTC	27432	20160

Après avoir délibéré, les élus décident d'attribuer le marché à l'entreprise la moins disante : l'atelier UBA.

Rénovation du vestiaire du club de football : choix des entreprises :

Pascal Exertier et Alain Thibaud font un rapide compte rendu de la visite des vestiaires organisée le mercredi 11 décembre. Les photos projetées montrent l'urgence de la rénovation du bâtiment vestiaire qui a été réalisé en 2001.

Depuis la construction, il n'a jamais été fait de réparation d'entretien à ce bâtiment.

3 entreprises ont été sollicitées pour réaliser un devis estimatif des travaux.

DE CARVALHO : le devis détaillé s'élève à 6440 € H.T et l'entreprise s'engage à faire les travaux pendant la trêve de Noël.

DUIN René : le devis s'élève à 3000 € H.T. mais les délais ne sont pas compatibles avec la fréquentation du vestiaire

MARCQ Rénovation: le devis est de 1100 € H.T, le constat des délais est identique à l'entreprise ci-dessus.

Après avoir écouté l'exposé, et délibéré, les élus décident, à l'unanimité, d'attribuer le marché à l'entreprise DE CARVALHO.

Rénovation chemin rural : choix des entreprises

Deux devis ont été demandés pour réhabiliter ce chemin rural qui part du pied du Colombier pour sortir au dessus de la ferme du Clos.

L'entreprise T.R.V de Détrier propose un devis pour une journée de travail et suivant l'engin utilisé le coût sera de 700 € ou 800 €

L'entreprise FOURNIER de Francin n'a pas encore répondu.

Site internet de la commune:

Nathalie Poméon et Bertrand Exertier présentent le site créé pour la commune.

Cette réalisation a été faite par Myriam Fayolle, Sophie Cordel, Nathalie Poméon et Bertrand Exertier. Maintenant que le site est créé, il faut l'alimenter et le présenter aux laissautins. Cela sera fait à la cérémonie des vœux du Maire le 9 janvier 2015.

Le Noël des Enfants de Laissaud :

La fête organisée le dimanche 14 décembre à la salle polyvalente a été une réussite.

Un courrier de remerciement sera fait aux personnes bienfaitrices.

Création commission "fête du village ":

Certains élus souhaitent faire revivre la fête du village. Un courrier a été envoyé pour répondre à l'appel à projet CULTURA CDDRA organisé par Metropole Savoie pour obtenir une éventuelle subvention.

Pour créer cette commission et envisager la fête du village, les élus se réuniront le lundi 5 janvier à 19 h 30 en mairie.

Achat défibrillateurs :

Myriam Fayolle a demandé plusieurs devis de défibrillateur.

Après lecture des devis les élus décident de choisir le produit MEDISOL Le devis de deux défibrillateurs avec une armoire intérieure et une armoire extérieure s'élève à 3660,89 € TTC.

Le Maire avait sollicité la compagnie d'assurance de la commune pour une aide à cet achat.

La compagnie d'assurance GROUPAMA de la commune offre la somme de 1000 € à la commune comme participation.

Lors de la discussion entre élus, il a été évoqué la location d'un défibrillateur. Cette option peut se révéler intéressante car la maintenance de l'appareil ne serait plus à l'initiative et à la charge de la commune.

Les élus décident de reporter à la prochaine réunion la décision finale.

Décision modificative sur le budget annexe d'assainissement :

Le maire informe les élus de la décision modificative sur le budget annexe suivante :

001 : excédent d'investissement : + 13475

2315 : travaux en cours : + 13475

Les élus à l'unanimité donnent leur accord.

Divers :

Temps d'animation périscolaire :

Les élus référents des TAP demande l'ouverture d'un compte à bazarland.

La séance cinéma du vendredi 5 décembre a été un succès, la association pour les mômes fera un don de 150€ à la commune.

Catherine Caillod demande si l'arrêté concernant la circulation des poids lourds dans l'agglomération est en voie d'être signé ?

Le Maire l'informe qu'une proposition d'arrêté est faite, elle doit être affinée, puis envoyée aux communes limitrophes.

Une nouvelle réunion avec les maires des 3 communes pour entériner la convention RPI sera proposée en janvier 2015

Le stage horticole choisi pour l'employé communal est un stage sur la plantation et l'entretien des espaces verts.

Il a lieu le 5, 6 et 12 mars 2015.

La lecture du compte rendu de la dernière réunion est faite par Gilles Monnet.

Hubert Fleuret fera une proposition de courrier à envoyer à tous les loueurs de jardins.

Le sommier du beffroi de l'église doit être rapidement consolidé.

Les jardinières doivent être repeintes.

Le jardin du souvenir doit être muni d'une plaque

La séance se termine à 23 h 30

La prochaine réunion est fixée au jeudi 29 janvier à 20 h

Le Maire Bernard Chassande-Barrioz



porte a peu d'avenir . Le syndicat du SIBRECSA envisage l'installation de conteneur enterré de 5 m3 environ dans des endroits stratégiques des communes adhérentes au syndicat, où les personnes apporteraient leurs sacs d'ordures ménagères.

- **Embellissement de la commune :**

Madame Caillod prend la parole, constate que les plantes vivaces mises en terre au printemps, ont été malheureusement enlevées cet automne, et propose de une formation paysagère de 3 jours cet hiver à l'employé communal.

- **Règlement de la salle polyvalente :**

Le Maire propose que le règlement pour la location de la salle polyvalente soit aménagé, lorsqu'il s'agit d'une location pour un mariage afin que les loueurs puissent accéder à la salle dès le vendredi soir pour la préparation. Les élus donnent leur accord.

- **Bulletin municipal annuel :**

La date d'édition est prévue pour février

- **Site internet de la commune :**

Une présentation du site devrait être faite à la prochaine réunion.

Lecture d'une demande de vente de fromage et charcuterie, camion ambulant sur le parking de Super Luminaire.

Le propriétaire de Super lumineaire ayant donné son accord, l'avis de la mairie est consultatif.

Le Maire a demandé un devis à T.R.V pour réhabiliter l'ancien chemin rural menant de l'église à " le clos". Les frais de déplacement étant important, il serait judicieux de réfléchir à d'autres zones à nettoyer. Sophie CORDEL propose de nettoyer le "roncier" jouxtant le chemin communal au niveau de l'impasse de l'Arclusaz." Une visite sera faite sur place.

Bertrand Exertier propose de demander un devis à l'entreprise Fournier (entretien espaces verts).

Amaud Bracco souhaite qu'un nouveau courrier soit fait à Monsieur Aléo, le talus de sa propriété continue de descendre sur la route, le croisement des voitures et cars est désormais impossible et le déneigement va être laborieux.

Lecture du dernier compte rendu.

La séance se termine à 22 h 30

La prochaine réunion est fixée au jeudi 18 décembre à 20 h

Le Maire Bernard Chassande-Barrioz



